



# VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

en date du 21 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Vic sur Aisne le jeudi 21 mars 2024 à 19 H 30.

**Étaient présents** : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Michel HENRIQUE - Laurent PETITOT – Serge BERGER – Armelle LEFEVRE – Jean-Claude VAZEL – Christophe BUKWA

**Absents excusés ayant donné procuration** : Virginie POULET donne procuration à Claude LEPIGEON – Céline DUPONT donne procuration à Armelle LEFEVRE – Jean-Claude LEMISTRE donne procuration à Bernard RUELLE – Nathalie PERCEPIED donne procuration à Christophe BUKWA

**Absents** : Johan RUELLE – Marie-Delphine BESSON – Anne-Sophie LOR – Véronique LAMOTTE – Pierre-Louis CARRIER

Monsieur Claude LEPIGEON a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 de la commune qui se présente ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 191 043,66	G	1 222 444,71
	Section d'investissement	B	367 943,11	H	219 653,90
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	367 951,45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	111 418,67 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 558 986,77	= G+H+I+J	1 921 468,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	109 998,43	L	65 924,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	109 998,43	= K+L	65 924,94
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 191 043,66	= G+H+K	1 590 396,16
	Section d'investissement	= B+D+F	477 941,54	= H+I+L	396 997,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 668 985,20	= G+H+I+J+K+L	1 987 393,67

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

**En FONCTIONNEMENT :**

Résultat de l'exercice :	31 401.05 €
Résultat antérieur (002)	367 951.45 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>399 352.50 €</b>

**En INVESTISSEMENT :**

Résultat de l'exercice :	- 148 289.21 €
Résultat antérieur : (001)	111 418.67 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>- 36 870.54 €</b>

**RESTES à réaliser**

En dépenses :	<b>109 998.43 €</b>
En recettes :	<b>65 924.94 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2023 :</b>	<b>362 481.96 €</b>
<b>Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :</b>	<b>- 36 870.54 €</b>
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	<b>80 944.03 €</b>
<b>Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté :</b>	<b>318 408.47 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle aucune observation.

Le conseil municipal dresse les grandes lignes budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en investissement concernant le budget primitif 2024. Ce dernier sera voté avant le 15 avril 2024 ainsi que les taux d'imposition pour l'année 2024.

Le conseil municipal oriente les dépenses d'investissement 2024 par programme.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité une demande de rupture conventionnelle pour un agent communal titulaire.

Il décide de procéder à la stagiairisation d'un adjoint technique territorial aux ateliers techniques.

Monsieur le Maire explique aux élus que la CAF de l'Aisne souhaite que les quotients familiaux soient pris en compte dans la facturation du périscolaire.

Le Conseil Municipal émet une réflexion sur l'inscription d'élèves venant de communes extérieures.

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de la rétrocession des voiries et réseaux du lotissement Jean de la Fontaine, la commune prend en charge sur la parcelle AC 664 les réseaux et voiries pour un montant de 5 500 € HT qui ont été réalisées en vue de projets ultérieurs et en l'occurrence pour le projet « Ages et Vie ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement communal sis 4 rue Jules Ferreux est loué à compter du 01/04/2024 pour un loyer mensuel de 920.00 €.

La séance est levée à 22 H 36.

Le Maire,

Bernard RUELLE

